

**Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier
Programme de rénovation des Cités Minières**

-oOo-

**Subventions Etat pour les réhabilitations de logements miniers
Répartition des crédits 2018 « PALULOS-ERBM » (BOP 135)**

Les crédits disponibles pour 2018 (9,7 M €) sont répartis de la façon suivante :

Département du Pas-de-Calais	
CABBALR	500.000 €
CALL	2.900.000 €
Territoire hors délégation (CAHC)	97.500 €
Département du Nord	
CAD	2.550.000 €
Territoire hors délégation (CCCO)	1.530.000 €
CAPH	800.000 €
CAVM	1.322.500 €
Total des crédits répartis	9.700.000 €

Les principes retenus pour la répartition des crédits 2018 sont les suivants :

- La répartition des crédits ERBM 2018 s'appuie sur les premiers éléments de programmation, issus des échanges entre les EPCI et les bailleurs, concernant les mises en chantier de réhabilitations de logements miniers dans le cadre des opérations intégrées de rénovation des cités minières retenues au programme ERBM 2018-2020.

- La répartition des crédits ERBM 2018 vise d'abord à couvrir la totalité des demandes de financement relatives aux réhabilitations qui, selon cette programmation, seront entreprises en 2018.

- Pour les EPCI non délégataires des aides à la pierre, les enveloppes de crédits réservés correspondent exactement aux mises en chantier et aux caractéristiques des réhabilitations prévues en 2018.

- Pour les EPCI délégataires des aides à la pierre, chaque enveloppe déléguée en 2018 permet de couvrir 100 % des demandes de financement annoncées pour 2018, et 10 % des mises en chantier probables en 2019.

- Les dotations budgétaires à venir seront réparties au vu de l'avancement effectif des programmes de réhabilitation sur chaque territoire, et des besoins de réhabilitation restant à couvrir.